



AD'AP ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE VOS BÂTIMENTS ET ESPACES PUBLICS

Bien mener un projet Ad'Ap pour favoriser la mobilité

Formation pratique sur 2 jours (14 h)

Animée par Pascal FAYSSE

Expert en stratégie énergétique
et de l'amélioration de patrimoines immobiliers



AD'AP ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE VOS BÂTIMENTS ET ESPACES PUBLICS

La réglementation concernant l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite pose le principe d'accessibilité généralisée devant permettre aux personnes quel que soit leur handicap, d'exercer les actes de la vie quotidienne de participer à la vie sociale.

Pour les ERP (Établissements recevant du public), la mise en conformité des bâtiments et des structures facilitant le déplacement est en marche. Des échéances ont été arrêtées afin d'améliorer ou de rénover des équipements à l'horizon de 2013 et 2015. Avant le 1^{er} janvier 2015, les ERP existants devront être adaptés ou aménagés afin que les personnes handicapées puissent y accéder et bénéficier des prestations offertes dans des conditions adéquates.

Au vu de ces enjeux, il a récemment été décidé d'installer au niveau national, un observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle pour accompagner la mise en œuvre de cette politique.

L'ensemble des mesures présentées vise à garantir l'accessibilité avec la plus grande autonomie pour les personnes handicapées et à assurer une équité de traitement à l'égard de tous les usagers des bâtiments et des espaces publics.

Afin de vous accompagner dans votre démarche, nous vous proposons une formation pratique de deux journées. Des études de cas basées sur les apports concrets des participants permettront des analyses intéressantes, sous l'éclairage avisé de votre intervenant.

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Toute personne amenée à jouer un rôle dans une opération de rénovation, de réhabilitation et d'amélioration du bâti

- Maître d'ouvrage public
- Maître d'œuvre
- Responsable des services techniques
- Responsable CHS, conducteur de travaux
- Responsable de maintenance ou d'exploitation
- Gestionnaire de patrimoine immobilier

PRÉREQUIS

Aucun



OBJECTIFS

- Cerner le cadre législatif, réglementaire de l'accessibilité pour entrer dans une démarche d'amélioration
- Intégrer concrètement les principes techniques des textes dans la gestion de vos projets
- Prendre en perspective la mise en œuvre de l'accessibilité comme vision stratégique patrimoniale
- Établir des méthodes d'approche et des outils de gestion du projet relatifs à la thématique du handicap, d'un jour ou de "toujours"
- Vous inscrire comme référent en accessibilité au sein de votre organisme



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation / satisfaction



PRIX NET : 2080 €

1^{er} JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 Le contexte de la réglementation

- Pourquoi une réglementation réactivée
- Des publics concernés variés aujourd'hui et demain
- Identifier les différents types de handicap
- Les éléments de base de l'égalité des chances
 - L'accessibilité du point de vue usager
 - Principe d'égalité d'usage
 - Accessibilité, adaptabilité, adaptation

10h30 Pause

10h45 Le cadre général de l'accessibilité

- Développer les notions introduites par la loi afin d'être à l'aise avec le vocabulaire
- Cerner le cadre législatif, réglementaire de l'accessibilité et respecter les échéances déclarées

12h30 Déjeuner

14h00 Intégrer concrètement les conséquences et les principes techniques des textes dans la gestion de vos projets de réhabilitation

- Examiner votre situation patrimoniale pour agir de façon adéquate
- Déterminer les compensations aux handicaps rendues possibles grâce à nos 5 sens

15h30 Pause

15h45 Les points particuliers de la mise en conformité décret 8 décembre 2014 - L'urbanisme public

- De la rue jusqu'à l'entrée : les accès extérieurs - stationnements - cheminements vers l'entrée de la résidence
- Parties privées et parties publiques
- Les parties communes
- Les équipements bien positionnés

17h00 Fin de la 1^{ère} journée

2^e JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 Les points particuliers de la mise en conformité décret 8 décembre 2014 - Les parties privées

- De l'entrée jusqu'au dernier local public
 - Les parties privées
 - Les équipements tout aussi bien positionnés
 - Les usages

10h30 Pause

10h45 La démarche méthodique de mise en accessibilité

- Prendre en considération la mise en accessibilité dans une stratégie patrimoniale
- Établir des méthodes d'analyse et des outils d'intégration à vos projets, de la thématique du handicap et de la mobilité réduite

12h30 Déjeuner

14h00 La démarche méthodique de mise en accessibilité (suite)

- Comprendre l'approche pédagogique sur les dispositions techniques
- Construire une démarche de diagnostic appliquée
- Mesurer les impacts technico financiers de vos actions travaux en mode projet

15h30 Pause

15h45 La démarche méthodologique de mise en accessibilité

- Intégrer les procédures réglementaires pour améliorer la situation de bâtiment d'habitation et d'ERP
- Les démarches administratives et réglementaires
- Suivre jusqu'à la conformité et informer de vos actions auprès des partenaires
- Vous inscrire, si possible, comme référent (si ce n'est comme expert)
- Mesurer la satisfaction des usagers suite aux travaux réalisés

16h45 Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés

17h00 Fin de la formation

► **Application pratique : travail individuel et en groupes**

À partir des diagnostics d'accessibilité, ou des projets de construction neuve apportés par les stagiaires, le travail suivra le schéma ci-dessous.

Groupe mise en conformité

- Analyse des documents de diagnostic
- Liste des travaux de mise en conformité
- Cohérence avec la fonction bâti, les conformités connexes connues
- Scénarios possibles et alternatives : réponse à la réglementation ou à un usage durable ?
- Hiérarchisation et établissement des programmes de travaux de mise en conformité

Groupe projets

- Analyse des projets en cours d'élaboration
- Liste de points de vigilance
- Gestion de la maîtrise d'oeuvre et des aspects administratifs

VOTRE FORMATEUR



Pascal FAYSSÉ

- Expert en stratégie énergétique et dans l'amélioration de patrimoine immobilier
- Ingénieur C.E.S.I. en management et gestion de production
- Formateur-consultant
- Fondateur de BatiWhat, cabinet de conseils et AMO dans la gestion de maintenance et entretien des bâtiments
- Depuis 25 ans, au cours de ses expériences professionnelles en tant que directeur de la maintenance et du développement pour des bailleurs sociaux (Drôme Aménagement Habitat), ou au sein d'industriels comme SODI, filiale de VEOLIA (maintenance industrielle), SOMETH GENESE (génie climatique) ou ELYO (Groupe GDF SUEZ), il a développé les domaines de compétence suivants, que ce soit pour de l'habitation, des ERP ou du tertiaire

POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonnez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse

CP Ville

Tél. Email

N° SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)

Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation

Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours

Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCO** : oui non

N° du bon de commande

Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions générales de vente (ci-contre).

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- notre catalogue
- notre site internet
- notre newsletter
- un emailing
- appel téléphonique
- bouche-à-oreille

Date :

Cachet et signature

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : **2080 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paielement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14^{ème}. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquions à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris

Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr

